

Réagir face aux risques majeurs

■ Le Verderet en crue dans le parc des Ruires en 2010, avant l'aménagement du dernier bassin de rétention.

Afin de garantir une sécurité optimale à chaque citoyen, il est important d'informer sur les dangers potentiels et de transmettre les conduites à tenir en cas d'accident. Pour cela, différents dispositifs sont mis en place par la Ville et les services de la Préfecture.



Par sa situation géographique et la nature des industries de l'agglomération, Eybens est exposée, à des degrés divers, à différents risques majeurs naturels et industriels. Les risques naturels comme les crues, les séismes, les tempêtes, les éboulements ou encore les feux de forêt pourraient concerner le territoire. Mais le principal risque se situe au niveau du ruisseau du Verderet, qui traverse de part en part la commune en passant au cœur des quartiers. Ses eaux descendent de Brié-et-Angonnes, traversent le Bourg et le parc des Ruires, puis passent sous Grenoble pour aller se jeter dans l'Isère. De fortes précipitations, suite à

un violent orage par exemple, font que les crues du Verderet peuvent être soudaines. Pour se prémunir de tout risque de débordement, la Ville s'est équipée depuis plusieurs années déjà d'un système de prévention des crues. Un dispositif de surveillance du Verderet a été mis en place et quatre bassins de rétention pouvant accumuler le trop-plein d'eau ont été construits à des endroits stratégiques : au vélodrome (d'une capacité de 18 000 m³), deux à Brié-et-Angonnes (46 000 m³) et un bassin aux Ruires achevé en 2012 (55 000 m³). Avec ce dernier bassin, Eybens est protégée des crues centennales, le trop-plein éventuel pouvant encore s'étendre dans le parc des Ruires, aménagé dès son origine en cuvettes à cet effet.

SENSIBILISER LES HABITANTS AUX RISQUES INDUSTRIELS

Les accidents sur les sites industriels sont rares. Néanmoins s'ils surviennent, ils sont susceptibles d'avoir de graves conséquences

humaines et écologiques. Les usines implantées à proximité d'Eybens, à Pont-de-Claix ou à Jarrie, comportent potentiellement un risque toxique, en cas d'incendie ou d'explosion, pouvant atteindre la commune. « Nous savons qu'en cas d'accident majeur, c'est la panique de la population et sa méconnaissance des conduites à tenir qui causent le plus de dégâts », explique Pierre Ribeyron, capitaine de la caserne des pompiers d'Eybens et agent chargé de la prévention à la mairie. « C'est pourquoi il est très important d'informer les habitants et de leur transmettre les bonnes consignes de sécurité en cas de sinistre », poursuit-il.

Connaître précisément le type de danger susceptible de survenir permet de mieux gérer

un accident si nécessaire. Sensibiliser les habitants pour mieux réagir, c'est le but du guide d'information édité par la Préfecture de l'Isère et distribué dans le courant du mois de novembre dans les boîtes aux lettres des Eybinois. À l'échelle locale et dans un souci de gestion optimale des risques, la Ville s'est dotée d'outils d'information et de prévention en direction des habitants comme le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) et le Plan communal de sauvegarde (lire ci-contre).

Les crues du Verderet peuvent être soudaines

■ Être prêt à intervenir



■ Exercice d'évacuation des écoles lors d'une simulation d'alerte sismique déclenchée par la Préfecture de l'Isère en 2011.

Des actions concrètes sont menées par la Ville afin de renforcer la sécurité des habitants, notamment à travers la mise en place d'un Plan communal de sauvegarde.

30 novembre 2012, 8h30, l'alerte de surveillance du niveau d'eau du Verderet se déclenche. À partir de ce moment, tout va très vite : les personnels d'astreinte sont contactés, un poste de commandement communal est mis en place et les premières actions sont mises en œuvre.

Heureusement, il ne s'agissait alors que d'un exercice de mise en situation pour observer l'efficacité du Plan communal de sauvegarde (PCS).

« En cas de sinistre, l'improvisation ne permet pas d'assurer la sécurité de la population. C'est pourquoi une bonne préparation est la clé de la réussite permettant d'être efficace le moment venu », explique Pierre Ribeyron, agent chargé de la prévention à la mairie.

Le plan de communal de sauvegarde permet de réagir rapidement et de gérer

“Une bonne préparation est la clé de la réussite”

la survenue d'un incident majeur sur le territoire (catastrophes naturelles, technologiques, sanitaires...). Son but est de créer

une organisation communale de gestion des situations d'urgence. Il concerne l'ensemble des élus et une quarantaine de techniciens de la Ville mobilisables à tout moment. Il établit des procédures d'intervention et recense les contacts des secours (pompiers, hôpitaux, gendarmerie, Préfecture...) ainsi que les lieux de repli adéquats selon la nature du danger (gymnases, écoles...).

Un exercice d'entraînement a lieu une fois par an. Lors de la dernière simulation en 2012, la Ville avait proposé à l'Institut des risques majeurs de Grenoble (Irma) d'assister à l'exercice afin de vérifier l'efficacité du PCS et de proposer si besoin des améliorations au dispositif.

■ Des conseils pour la prévention



Créé en 1988, l'Institut des risques majeurs de Grenoble (Irma) est une structure associative unique en France qui travaille sur la mise en cohérence des actions de prévention en lien avec de nombreux partenaires (le Conseil général de l'Isère, la région Rhône-Alpes, le ministère de l'Écologie, la Métro, le Service départemental d'incendie et de secours, l'Éducation nationale...). « L'essentiel de notre mission est de promouvoir des actions pédagogiques en direction des collectivités territoriales et des écoles afin de sensibiliser un maximum de personnes sur la gestion des risques », explique Marion Rousselon, responsable de formation à l'Irma. « Le but n'est pas de faire peur mais bien de préparer au mieux chacun d'entre nous à la gestion d'un sinistre ».

L'association accompagne et conseille aussi les écoles pour établir un Plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Le PPMS est obligatoire et existe dans chacune des écoles eybinoises. En plus de cet outil de prévention, des initiations aux premiers secours pour les élèves de CM1/CM2 effectuées à la demande des enseignants par un moniteur de secourisme et des exercices pratiques d'alerte participent à la mise en sécurité des élèves.

> Rens. www.eybens.fr, rubrique Cadre de vie, environnement. Institut des risques majeurs de Grenoble, www.irma-grenoble.com

■ En savoir plus

Les risques INDUSTRIELS

Un document d'information édité par la Préfecture de l'Isère vise à donner une information complète sur les risques industriels majeurs existant sur l'ensemble du territoire et à enseigner les bons réflexes aux habitants en cas d'alerte. Distribué dans le courant du mois de novembre dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, il est à conserver.

> Rens. www.lesbonsreflexes.com

Les risques majeurs À EYBENS

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) décrit tous les risques majeurs auxquels est soumise la commune. Le Dicrim indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Il donne les mesures de protection ainsi que les consignes de sécurité et les modes de diffusion de l'alerte, notamment via le serveur vocal d'alerte et de secours. L'alarme, installée sur le toit de la mairie, est testée tous les premiers mercredis du mois.

> Document disponible sur le site de la Ville : www.eybens.fr, rubrique Cadre de vie, environnement, et à l'accueil de la mairie.

Les bons réflexes EN CAS D'URGENCE

> De manière générale :

Mettez-vous à l'abri en fermant soigneusement portes et fenêtres. Restez à l'écoute des dernières informations avec une radio à piles. Ne sortez sous aucun prétexte (y compris pour chercher les enfants à l'école ou des proches). Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Débranchez le gaz et l'électricité.

> Dans certains cas particuliers :

Lors d'un glissement de terrain, il est conseillé de fuir immédiatement. En cas de crue, trouvez un point plus en hauteur (un étage par exemple). Si vous êtes témoin d'un accident d'un camion transportant des matières dangereuses, relevez le numéro de la plaque orange. Il aidera les secours à identifier la nature du danger.

> Numéro vert gratuit pour connaître les consignes générales de sécurité en cas d'alerte : tél. 0800 50 73 05

> Numéros des secours : le 18 pour les pompiers, le 17 pour la police ou la gendarmerie et le 15 pour le Samu.